

POUR LES INTERNES UNIQUEMENT

**DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DES FRAIS DE PENSION
DES ÉLÈVES INTERNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

NOM DU RESPONSABLE FINANCIER :

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :

CLASSE :

Désirez-vous opter pour le prélèvement automatique en 2023-2024 ?

⇒ ☐ **Non** : Le paiement est effectué à réception de l'avis aux familles, par chèque établi à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Louis Armand, en espèces ou par virement bancaire ou paiement en ligne via Pronote. Le forfait est annuel et payable par trimestre.

⇒ ☐ **Oui** : Un mandat de prélèvement vous sera adressé au plus tard courant septembre 2022. Il sera à compléter et à nous retourner, **signé et accompagné d'un RIB avant le 22 septembre 2023.**

N.B : Le choix du prélèvement automatique est exclusif : le paiement en ligne à distance de vos frais d'internat est désactivé.

L'échéancier s'établit comme suit, en fonction des éventuelles remises d'ordre et/ou d'une révision des tarifs votée en conseil d'administration.

Pour 2024, l'augmentation du coût de la viabilisation risque d'entraîner une hausse significative du forfait. Nous vous tiendrons informés des nouveaux tarifs votés en Conseil d'Administration à la rentrée et nous vous donnerons le nouvel échéancier applicable à compter de février 2024

10 novembre 2023 : 175 €	12 décembre 2023 : 175 €	12 janvier 2024 : solde du 1 ^{er} trimestre
--------------------------	--------------------------	--


LYCÉE LOUIS ARMAND
Proviseur